

N° 2021/006bis

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES**

**SEANCE DU 28 JANVIER 2021**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

L' an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Marcel Clermont, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Date de la Convocation**

22.01.2021

**Date d'Affichage**

04.02.2021

**Objet de la Délibération**

**Modification du tableau des emplois/ Création d'un emploi de chargé (e) de communication.**

**Présents** : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, FIERLEJ, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, EVEN, RANCHET, MAZAUDIER, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, MONFRAIX, SANDOVAL, SARICA.

**Absents** :

M. SUC procuration à M. EL HAMMOUMI  
M. DAGUES-BIE procuration Mme TRIAES  
Mme PEGUES procuration M. AITA  
Mme DASSENOY procuration Mme MAZAUDIER  
Mme LEROUX procuration Mme GARCIA  
M. CHONG KEE procuration Mme MONFRAIX

**Secrétaire** : Mme FIERLEJ

M. le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer la mission suivante : Chargé (e) de communication, M. le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi à temps complet soit 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire du cadre d'emploi adjoint administratif ou cadre d'emploi rédacteur titulaire d'un des grades suivants :

- Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Rédacteur,
- Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Adjoint administratif territorial.

L'emploi pourra éventuellement être occupé par un agent contractuel.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (Pour 27, Contre : 2 : T. Monfraix, P. Chong Kee) :

- Adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Charge M. le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,

**M. le Maire,  
Christophe Tountevich**

